

**Consultation sur le projet de
Plan de développement durable du Québec**

mémoire

présenté au

Ministère de l'Environnement du Québec

par

le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

Sept-Îles, le 15 février 2005



**Conseil régional de
l'ENVIRONNEMENT
de la Côte-Nord**

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN) est un organisme sans but lucratif fondé en 1992 pour répondre à un besoin de concertation en environnement sur tout le territoire de la Côte-Nord. Le territoire couvert par le CRECN est donc la totalité de la région administrative de la Côte-Nord soit de Tadoussac à Blanc-Sablon, incluant le territoire de Caniapiscau.

Le mandat spécifique du CRECN est de contribuer à une vision régionale de l'environnement et du développement durable et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières. Les objectifs du CRECN sont d'unir, d'animer, de consulter et de représenter les instances, les corporations, les organismes environnementaux et les individus voués à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur la Côte-Nord. De plus, le CRECN oriente et favorise la mise en valeur de l'environnement de la région, en fonction de ses ressources naturelles, de sa situation géographique, de ses infrastructures et de ses valeurs humaines, afin de lui assurer un développement réel et durable. Le CRECN intervient et prend position dans des dossiers tels l'énergie, la gestion de la forêt, l'eau, la gestion des matières résiduelles et les aires protégées.

Le CRECN compte dans ses rangs 74 membres issus de milieux variés tels les OSBL en environnement, les municipalités et MRC, les corporations et les membres individuels. Deux ressources permanentes et, occasionnellement, un ou des employés contractuels travaillent à l'atteinte des objectifs de l'organisme.

2. INTÉRÊT PORTÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La priorité du CRECN est de voir à ce que le développement régional s'effectue dans l'optique du développement durable. Par le biais de ses différentes activités, le CRECN cherche à accroître l'adhésion du public et des intervenants régionaux au concept de développement durable et à favoriser l'émergence d'initiatives concrètes et de projets respectant les principes du développement durable.

De plus, on observe depuis quelques années au Québec une décentralisation des pouvoirs afin de permettre aux régions de prendre en main leur développement. La *loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la recherche* (loi 34), adoptée en mars 2004, constitue une avancée majeure en ce sens. Cette loi décrit notamment les fonctions et les pouvoirs des Conférences régionales des élus (CRÉ) responsables du développement régional dans une optique de développement durable. En effet, l'article 99 de la loi se lit ainsi :

« La Conférence régionale des élus établit un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région et en tenant compte en priorité de la participation à la vie démocratique de la région, des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes. »

Le CRECN considère donc que pour remplir adéquatement cette mission, les CRÉ doivent obligatoirement réunir des intervenants représentant chacun des trois pôles du développement durable (social, économique et environnemental). Autrement, il est difficile d'imaginer comment les CRÉ arriveront à respecter ce mandat. En tant qu'organismes régionaux de concertation en environnement, les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) sont des organismes tout indiqués pour occuper le siège « environnement » au sein de la CRÉ.

Ainsi, la mission même du CRECN et le rôle qu'il joue au niveau régional explique l'intérêt porté à la présente consultation sur le *projet de Plan de développement durable du Québec*. La volonté du gouvernement provincial de doter le Québec d'un *Plan de développement durable* interpelle directement le CRECN. Ce geste constitue un autre pas dans la bonne direction afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des québécois, un objectif que vise le CRECN dans l'exécution de son mandat. D'ailleurs, à l'automne 2002, le CRECN a organisé un colloque de grande envergure sur le développement durable de la Côte-Nord. Ce colloque, qui réunissait plus de 125 intervenants de tous les milieux, a permis de faire le point sur les priorités en matière de développement durable sur la Côte-Nord spécialement en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles. Le compte-rendu de ce colloque se trouve en annexe ainsi qu'un résumé des priorités d'action identifiées par les intervenants lors des ateliers de travail.

3. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU CRECN

3.1 Que pensez-vous de la démarche proposée dans le document de consultation ?

Le CRECN applaudit l'initiative du gouvernement du Québec de doter l'Administration publique d'un *Plan de développement durable*. Les principes du développement durable devront, dans un avenir rapproché, faire partie intégrante de la culture et de la façon de vivre des québécois. Mais pour atteindre ce but, il revient à l'État d'initier la mise en place d'une stratégie de développement du Québec basée sur les principes du développement durable. L'État doit ouvrir la voie et démontrer clairement sa volonté d'orienter le développement du Québec dans cette direction. Sans la volonté politique initiale, l'application concrète du développement durable dans la société civile est sérieusement compromise.

Ainsi, en soumettant au public pour fins de consultation ce *projet de Plan de développement durable du Québec*, le gouvernement du Québec vient d'amorcer un processus qui devra intégrer, dès le début, l'ensemble des organismes publics et parapublics du Québec, incluant les sociétés d'État.

De plus, cette démarche ne doit pas se limiter à l'appareil gouvernemental mais devra s'étendre éventuellement aux industries et à l'ensemble des organismes du Québec qu'ils soient gouvernementaux ou non. Pour ce faire, la législation québécoise devra être améliorée de façon à ce que le développement durable devienne partie intégrante des façons de faire des entreprises et organismes non-gouvernementaux du Québec, à tous les niveaux décisionnels et dans toutes les sphères d'activités.

Après des années de tergiversations, les intervenants, qu'ils soient du monde environnemental ou non, s'accordent pour dire que le développement du Québec doit respecter les principes du développement durable et tous s'entendent pour dire que ce changement de cap doit être amorcé le plus tôt possible. Il est temps de passer de la parole aux actes ! Le CRECN estime que ce *projet de Plan de développement durable du Québec* est le début d'un long processus qui, s'il est réellement appliqué, amènera certainement des changements drastiques dans les habitudes de consommation et dans les méthodes de production des québécois.

3.1.1 Commentaires généraux par rapport à la présentation du concept

1- Intégrité écologique des écosystèmes et définition du développement durable

Avant d'aller plus loin, le CRECN considère qu'il est impératif de raffiner la définition de la « capacité de support » du milieu présentée à la page 9 du document de consultation. En effet, cette définition vient préciser ce qu'on entend par « dimension environnementale » du développement durable. La définition devrait donc inclure l'affirmation soulignée et se lire ainsi :

« La capacité de support définit les pressions que peuvent tolérer les écosystèmes, ainsi que les services et les ressources que les écosystèmes sont aptes à fournir sans que leur intégrité écologique en soit affectée de façon inacceptable. »

Par extension, l'énoncé de principe présenté dans l'encadré de la page 10 du document de consultation devrait être la ligne directrice du Plan de développement durable :

« L'environnement est la condition d'un développement durable, la société est la finalité pour laquelle se fait le développement, et l'économie est le moyen pour y parvenir. »

Malgré l'importance et la justesse de cet énoncé de principe, le document de consultation n'y fait plus allusion par la suite. À la place, on parle plutôt « ...d'intégrer harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement ». Aux yeux du CRECN, cette « philosophie » est trop large et laisse trop de place à l'interprétation. Le CRECN considère que tout projet de développement doit obligatoirement être acceptable sur le plan environnemental. Si l'intégrité écologique d'un écosystème est menacée de façon inacceptable par un projet, alors celui-ci devrait être rejeté ou modifié afin d'apporter les correctifs nécessaires à son acceptabilité.

Ainsi, l'énoncé de principe de la page 10 présenté plus haut devrait être intégré à la définition du développement durable proposée à la page 19 du document de consultation. La **définition du développement durable** devrait donc se lire ainsi :

« Processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement; Plus précisément, les moyens économiques utilisés par la société québécoise pour améliorer ses conditions sociales devront obligatoirement respecter la capacité de support de l'environnement.»

2- Le développement durable au Québec

À la page 15 du document de consultation, la liste des actions effectuées à ce jour par le gouvernement du Québec en matière de développement durable devrait inclure cette action :

Entre autres choses, le gouvernement du Québec a :

« reconnu, en 1995, puis soutenu les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) dont la mission première est la promotion du développement durable et la protection de l'environnement dans chacune des régions du Québec; »

3.2 Que pensez-vous des principes et des mesures définis dans l'avant-projet de loi ?

3.2.1 Les principes

Le CRECN est en accord avec l'ensemble des 14 principes énoncés dans le document de consultation et devant guider l'application du développement durable au Québec. Le 12^{ème} principe devrait toutefois inclure l'affirmation soulignée :

« Les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue de réduire au minimum les répercussions défavorables sur les plans social et environnemental,... Éventuellement, les modes de production et de consommation non-respectueux du développement durable devront être éliminés.»

3.2.2 Les mesures

1- Actions des ministères et organismes publiques

À l'heure actuelle, beaucoup de temps est investi, autant au niveau gouvernemental que dans la société civile, pour la participation à des consultations publiques relatives à des projets ponctuels non-respectueux du développement durable alors que ce sont les politiques gouvernementales qui ouvrent la porte à de tel projet. Par exemple, on consulte la population sur la prospection gazière dans le Saint-Laurent et la construction de petites centrales hydroélectriques alors que c'est la politique énergétique actuelle du Québec qui est mal définie et qui ne répond pas aux principes du développement durable.

Le CRECN croît fermement que les ministères et organismes publiques doivent s'engager à prendre réellement en considération les 14 principes énoncés dans le document de consultation, non seulement dans l'élaboration de leurs politiques, programmes, stratégies et plans d'action, mais également dans l'élaboration et l'amélioration des lois et des règlements appliqués par ces ministères et organismes. Cela est particulièrement important pour les lois et règlements qui encadrent les activités qui ont un impact direct sur l'environnement et la qualité de vie des populations telles que la *Loi sur les forêts*, la *Loi sur la qualité de l'environnement* et la *Loi sur les mines*. Avant d'être officiellement entérinée, la mise à jour des politiques, lois et règlements du gouvernement du Québec devrait être évaluée par le Commissaire au développement durable afin de s'assurer qu'ils respectent les principes énoncés dans le document de consultation.

En procédant ainsi, on cesserait de multiplier les consultations publiques sur des projets ponctuels qui ne répondent pas aux principes du développement durable puisque globalement les politiques gouvernementales ainsi que les lois et règlements encadrant ces projets seraient, eux, élaborés sur une base durable. Les projets qui ne répondent pas aux politiques et lois du gouvernement du Québec seraient ainsi éliminés sans que l'on ait à gaspiller temps et argent pour la tenue d'audiences publiques.

De plus, plusieurs règlements, visant entre autre la protection de l'environnement, ne sont pas appliqués actuellement. C'est le cas notamment du règlement interdisant la circulation en véhicules motorisés dans certains milieux fragiles. De façon à être cohérent dans toute cette Stratégie, il faudra également mettre les efforts qu'il faut pour faire appliquer les lois et règlements en vigueur au Québec. Il faut cesser d'assister passivement à la dégradation de notre environnement particulièrement lorsque la solution est aussi simple que de faire respecter une loi déjà existante.

Recommandations :

- Le CRECN souhaite que l'application des mesures adoptées par les différents ministères ne se limitent pas au fonctionnement des ministères mais que, par des modifications apportées aux lois, règlements, normes et programmes relevant de leurs responsabilités, ces mesures s'appliquent également aux entreprises et organismes non-gouvernementaux visés par ces outils de sorte que les projets qui verront le jour au Québec seront obligatoirement durables.
- À cette fin, la Stratégie des ministères et organismes publiques devra être étudiée et approuvée par une structure indépendante avant sa mise en œuvre de façon à s'assurer qu'elle répond aux principes du développement durable énoncés dans le *Plan de développement durable*.

Actuellement, le gouvernement du Québec cherche à accroître l'autonomie des régions et la gestion des ressources naturelles tend vers la décentralisation au profit des régions. Il va de soi que les décideurs régionaux, qui auront dans l'avenir un rôle majeur à jouer

dans le développement du Québec, ont en contrepartie des comptes à rendre à l'égard du développement durable des régions. Le CRECN appuie le développement économique de la région mais pas à n'importe quel prix. Les régions, particulièrement celles qui sont éloignées comme la Côte-Nord, ont souvent tendance à accueillir les projets de développement économique comme une bénédiction sans analyser les conséquences possibles sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Cela est malgré tout compréhensible dans une région où le taux de chômage est l'un des plus élevés dans la province.

Il faut donc prévoir la mise en œuvre du développement durable dans les régions. Par le biais de la Conférence régionale des élus, les décideurs régionaux sont chargés d'assurer le développement de la région et, pour ce faire, ils doivent s'engager à prendre réellement en compte le développement durable dans leurs décisions. Cela est clairement spécifié dans l'article 99 de la loi 34 présenté plus haut. Le CRECN souhaite donc que les municipalités soient intégrées le plus tôt possible au Plan de développement durable du Québec. Ainsi, les municipalités devront, elles aussi, se fixer des objectifs en matière de développement durable et en rendre compte à la population. Les municipalités devraient disposer d'une Stratégie, au même titre que les ministères, comprenant la révision en profondeur des politiques, programmes, lois et règlements municipaux. Cette Stratégie « régionale » devra être approuvée et un suivi devra être effectué par organisme régional chargé de la coordination.

La coordination de la Stratégie « régionale » de développement durable devrait être effectuée par une instance régionale détenant l'autorité nécessaire. Cette instance pourrait agir à titre de coordonnateur d'une table de concertation à laquelle des intervenants représentant chacun des pôles du développement durable seraient appelés à siéger. En effet, comme il est clairement mentionné dans le document de consultation, le développement durable est d'abord et avant tout une démarche de concertation entre différents acteurs provenant de divers secteurs d'activités. En tant qu'organisme environnemental régional, le CRECN pourrait représenter la dimension « environnement » du développement durable à la table de concertation et agir à titre de conseiller et d'accompagnateur dans l'éducation ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie régionale.

Recommandation : Le CRECN recommande d'intégrer les régions du Québec au Plan de développement durable. À cet effet, le CRECN recommande qu'une Stratégie régionale de développement durable, coordonnée par une instance régionale détenant l'autorité nécessaire, soit adoptée par les municipalités. Pour ce faire, une structure de concertation réunissant des acteurs représentant les trois pôles du développement durable devra être mise sur pied.

2- Fonctions du ministre de l'Environnement

L'avant-projet de loi prévoit que les fonctions de ministre de l'Environnement seront la promotion du développement durable et la coordination de la Stratégie.

Le CRECN se questionne sur le fait que le ministre de l'Environnement soit chargé de la coordination de la *Stratégie de développement durable du Québec*. Le CRECN juge que la coordination de cette Stratégie outrepassa la mission du ministère de l'Environnement du Québec en plus de renforcer la fausse croyance selon laquelle le développement durable est uniquement l'affaire des écologistes. Cela contribue à écarter davantage du processus de consultation les intervenants du milieu économique généralement très réticents à s'engager dans la voie du développement durable. De nombreux intervenants de la région nous ont également fait part de cette préoccupation.

Le CRECN estime que les fonctions du ministre de l'Environnement devraient consister à assurer le maintien de l'intégrité de l'environnement par l'évaluation de « l'acceptabilité environnementale » des projets et l'application des lois et règlements relatifs à la qualité de l'environnement et la protection du patrimoine naturel du Québec. Le CRECN croit qu'il n'est pas du ressort de ministre de l'Environnement d'évaluer la pertinence économique et l'acceptabilité sociale d'un projet de développement. Le CRECN croit que le ministère de l'Environnement doit demeurer le gardien de la dimension « environnement » du développement durable pour le maintien de l'intégrité des écosystèmes du Québec. Il ne s'agit pas d'écarter le ministère de l'Environnement du plan de développement durable, mais plutôt de l'intégrer en tant que représentant du pôle environnement au même titre que d'autres ministères seront appelés à représenter les pôles économique et social du développement durable.

Ainsi, la promotion du développement durable et la coordination de la Stratégie de développement durable devrait être léguées à une entité indépendante neutre par rapport aux trois sphères du développement durable ou, du moins, regroupant des intervenants représentant différents intérêts dont le ministère de l'Environnement. Cette entité devrait être dotée de pouvoirs suffisants pour être en mesure, si elle le juge nécessaire, d'imposer des mesures à des ministères ou organismes qui omettent de tenir compte de l'un des trois pôles du développement durable dans leurs actions. Ces fonctions pourraient être confiées au Commissaire au développement durable chargé de l'évaluation de la *Stratégie de développement durable* des ministères.

Recommandation : Le CRECN recommande que la coordination de la Stratégie de développement durable soit confiée à une structure neutre et indépendante par rapport aux trois pôles du développement durable ou regroupant des ministères représentant les trois pôles. Cette entité pourrait être le Commissaire au développement durable également chargé du suivi et de l'évaluation de la Stratégie.

3- Participation de la société civile

Bien que le document de consultation laisse entendre que le développement durable est un projet de société qui implique la concertation des gouvernements, des acteurs socio-économiques et des citoyens, autant au niveau local que national, l'avant-projet de loi présente plutôt le *Plan de développement durable du Québec* comme une stratégie

strictement gouvernementale s'appliquant au fonctionnement des ministères. Le rôle des intervenants, autres que gouvernementaux, n'est pas précisé. Il faut que soit mentionnée la place que doit prendre la société civile (citoyens, ONG, PME, grande entreprise,...) dans la mise en œuvre de ce projet de développement durable du Québec. Autrement dit, il faut que le gouvernement du Québec indique de quelle façon il compte appliquer le développement durable en dehors de l'Administration publique particulièrement dans les régions.

De plus, on doit impliquer davantage les citoyens en les amenant à réduire leur consommation et à choisir des produits dont le mode de production respecte le concept du développement durable. Globalement, les consommateurs ont le pouvoir de changer les choses en choisissant des produits respectueux de l'environnement et équitables pour les travailleurs qui les ont fabriqués. Il faut toutefois sensibiliser l'ensemble des québécois, et, pour ce faire, les organismes locaux et régionaux comme le CRECN occupent une place privilégiée au sein de leur communauté et peuvent donc contribuer grandement à améliorer les habitudes des québécois. Il est toutefois important de mettre à la disposition de ces groupes des sommes qui leur permettent de s'acquitter de cette tâche.

Le CRECN tient à souligner que l'éducation au développement durable doit commencer à la base, dans les écoles. Les principes du développement durable devraient être intégrés dans différents cours des niveaux primaire et secondaire de façon à ce que le développement durable fasse partie de la façon de vivre des générations futures. À cet égard, les principes des écoles vertes Brundtland doivent être appliqués à l'ensemble du réseau scolaire québécois.

Le CRECN tient à rappeler que la mission première des CRE est la promotion du développement durable et la protection de l'environnement. Les CRE compte de nombreuses années d'expérience dans ce domaine. Depuis sa création en 1992, le CRECN a réalisé de nombreux projets de sensibilisation qui visent l'atteinte de sa mission. Les CRE sont donc des partenaires incontournables pour la promotion du développement durable dans la société civile.

Recommandations :

- Le *Plan de développement durable du Québec* devrait préciser de quelle façon le gouvernement du Québec entend appliquer le développement durable en dehors de l'Administration publique.
- Au niveau régional, le CRECN souhaite participer activement dans l'éducation de la population et des intervenants de la région ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre de la *Stratégie régionale de développement durable*.

4- Fonds vert

Le CRECN déplore le fait que, depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, la majorité des programmes de subvention du ministère de l'Environnement destinés aux

OSBL ont été abolis. L'abolition du programme *Action-Environnement* et du *Programme d'aide aux priorités en environnement* (PAPE), notamment, a particulièrement limité les possibilités d'actions des OSBL oeuvrant en environnement. Contrairement à bon nombre de programmes d'aide financière, les critères d'admissibilité des programmes du ministère de l'environnement du Québec étaient suffisamment souples pour couvrir l'ensemble des problématiques environnementales.

Ainsi, une partie du fonds vert devra être réservée pour soutenir les organismes non-gouvernementaux oeuvrant en environnement qui désirent continuer à œuvrer dans le domaine de la protection de l'environnement. Ces sommes devront être, au minimum, suffisantes de façon à compenser les pertes encourus par l'abolition des programmes de subvention du ministère de l'Environnement. Idéalement, le financement disponible pour les organismes environnementaux devrait être augmenté substantiellement étant donné que des efforts additionnels devront être investis au cours des prochaines années pour la promotion et l'application du développement durable au Québec.

Le CRECN est reconnaissant que le gouvernement du Québec assure, année après année, son financement de base. Cela permet au CRECN de se concentrer davantage sur sa mission. Mais le financement des CRE demeure encore insuffisant particulièrement dans une région vaste comme la Côte-Nord ou un organisme de concertation doit effectuer des déplacements sur de longues distances. De plus, le financement récurrent des CRE devrait être indexé annuellement afin de suivre l'augmentation du coût de la vie.

Une autre partie du fonds vert devra également être réservée pour aider les municipalités et les établissements scolaires à se doter d'une Stratégie de développement durable. Cela faciliterait la mise en place d'une Stratégie de développement durable dans les régions.

Aussi, il est impératif que ce fonds serve uniquement à financer des projets dédiés à la cause de l'environnement et du développement durable. Il devra être investi en totalité à cette fin.

Finalement, outre celles mentionnées dans l'avant-projet de loi, le CRECN suggère, comme autre source de financement possible du fonds vert, la perception par le ministère de l'Environnement de redevances sur l'exploitation des ressources naturelles en raison de l'impact de ces activités sur le milieu naturel.

Recommandations :

- 1- Une partie du fonds vert devra être réservée exclusivement aux organismes sans but lucratif oeuvrant en environnement afin d'assurer la poursuite de leur travail en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.
- 2- Le financement récurrent des CRE devrait être augmenté et indexé annuellement.
- 3- Une partie du fonds devrait également être réservée pour soutenir les municipalités et les établissements scolaires à se doter d'une Stratégie de développement durable.
- 4- Sous aucun prétexte, le fonds vert ne doit servir à financer autre chose que les projets dédiés à la cause de l'environnement et du développement durable.

3.3 Quelles actions seriez-vous prêt à mener pour contribuer au développement durable du Québec ?

Le CRECN compte poursuivre son action de sensibilisation et son rôle d'organisme de concertation en environnement sur la Côte-Nord. Depuis ses tous débuts en 1992, le CRECN est l'interlocuteur régional privilégié en matière d'environnement et de développement durable sur la Côte-Nord. Grâce à sa mission de concertation, le CRECN représente le pôle environnement du développement durable dans différents comités, audiences, conseils, associations et tables de la région et ce, dans différents secteurs d'activités (foresterie, mines, énergie, aires protégées, ...). Le CRECN a également le mandat d'éduquer et de sensibiliser les intervenants et la population aux problématiques environnementales de la région, particulièrement en ce qui concerne le développement durable. Le CRECN compte à son actif plusieurs projets de sensibilisation visant la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens dont voici des exemples :

- Campagne de sensibilisation à l'économie d'eau potable
- Campagne de sensibilisation sur la marche au ralenti
- Campagne de sensibilisation au rôle des aires protégées
- Colloque sur le développement durable et l'exploitation des ressources naturelles de la Côte-Nord
- Formation environnementale dans les municipalités de la Côte-Nord
- etc.

De plus, dans les mois et les années à venir, le CRECN souhaite collaborer avec le gouvernement du Québec et les intervenants régionaux afin de faire la promotion du développement durable auprès de différentes clientèles (groupes scolaires, public en général, décideurs régionaux, PME, grande entreprise,...) et de contribuer activement à l'application du développement durable dans la région. Le CRECN souhaite aider les entreprises, organismes et municipalités à intégrer ce concept dans leurs activités. Pour ce faire, le CRECN envisage différentes possibilités dont la préparation d'une formation au cours de laquelle le développement durable serait expliqué en termes clairs, une démarche de mise en œuvre décrite, des outils pratiques proposés avec des exemples à l'appui. Un cahier synthèse serait élaboré afin de servir de guide aux clientèles. Par la suite, le CRECN assurerait un rôle d'accompagnateur et de conseiller auprès des intervenants régionaux.

ANNEXE 1

**Compte-rendu du colloque sur le développement durable
et l'exploitation des ressources naturelles de la Côte-Nord**

Post-Mortem du colloque sur le développement durable

1- Participation du milieu

En comptant les conférenciers et les employés du CRECN, le colloque sur le développement durable des ressources naturelles de la Côte-Nord a regroupé près de 130 participants. Dans le contexte de la Côte-Nord, on peut conclure à un succès de participation.

La représentation

À bien des égards le colloque sur le développement durable des ressources naturelles de la Côte-Nord a été un événement couronné de succès. Au niveau de la participation du milieu, cet événement a permis de regrouper de très nombreux participants représentant un large éventail de groupes et de milieux différents de la région et même, plusieurs participants issus d'autres régions du Québec. L'ensemble des MRC de la région, ainsi que la Basse Côte-Nord ont été représentées. Les trois grands horizons associés au développement durable, le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement, ont eu leur lots de participants. Les différents secteurs d'activité ont été représentés soit: les organismes sans buts lucratifs (OSBL) oeuvrant ou non en environnement, les institutions d'enseignement et de santé, plusieurs ministères, le monde municipal et quelques grandes et moyennes corporations industrielles et commerciales privées. Cependant, peu d'individus ont participé au colloque à titre individuel.

Participation financière, matérielle et humaine

La participation financière à l'événement a également été importante pour plusieurs groupes et corporations du milieu. Outre les programmes de subvention tel que le Fonds d'action québécois sur le Développement durable (64 000\$) et le Fonds Jeunesse Québec (17 000\$), les contributions financières, accordées sous forme de commandites, dans les catégories Or et Argent (2 500\$ et 2 000) sont issues de l'Aluminerie Alouette inc. (or), la compagnie forestière Kruger – scierie Manic (or), l'Aluminerie Alcoa inc. (argent), la Société Hydro-Québec (argent), et dans les catégories Bronze, cuivre et fer (1 000 \$, 500\$ et 200 à 400\$) ont été offerte par le député provincial de Duplessis, monsieur Normand Duguay, la Ville de Sept-Îles, la compagnie minière IOC, la minière Wabush et le Groupe Conseil Génivar (Sept-Îles et Baie-Comeau).

D'autres intervenants n'ont pas contribué financièrement mais ont supporté les efforts du CRECN en fournissant du matériel, de

l'équipement et de l'expertise technique. Parmi ces derniers notons: la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, le comité Zip de la Rive nord de l'estuaire, le comité Zip côte nord du Golfe, le CRD Côte-Nord, le Cégep de Sept-Îles, l'ATR de Duplessis, les CJE de la Région, le ministère de l'environnement de la Côte-Nord, direction régionale, le ministère des Ressources naturelles de la Côte-Nord et la Régie régionale de la santé et des services sociaux.

2- Répartition par thème

Le colloque sur le développement durable des ressources naturelles de la Côte-Nord permettait d'intégrer les préoccupations des différents participants selon six thèmes. Les intervenants ont donc été répartis dans des ateliers touchant l'Eau, l'Énergie, les Mines, les Forêts, la Faune et la Flore et la Santé environnementale. Les préoccupations de chacun ont été enregistrées et présentées à l'ensemble des participants lors d'une plénière, à la fin du colloque.

Encore ici, il est notable de considérer la bonne représentativité des intervenants participant aux ateliers.

L'atelier du vendredi ou atelier 1 permettait d'identifier, pour chacun des thèmes et selon des axes développés par le CRECN, des priorités d'actions régionales. L'atelier du samedi ou atelier 2, servait, d'une part à valider les priorités d'action et, d'autre part, à associer à chacune d'entre elles des outils ou moyens de réalisation précis. Dans certains cas, des développeurs ont été identifiés pour les actions préalablement priorisées.

3- Liste des conférenciers

Des conférenciers reconnus ont présenté des contenus fort appréciés du public. Encore une fois, ces conférenciers avaient été sélectionnés pour leur expertise en développement durable ainsi que parce qu'ils couvraient l'ensemble des thèmes abordés lors des colloques. En voici donc la liste exhaustive :

Marc Turgeon, du Regroupement national des Conseils régionaux du Québec (RNCREQ) et participant invité de la Conférence de Johannesburg sur le Développement durable ;

Olivier Boiral, Professeur, Université Laval, département de Management, faculté des sciences de l'administration, Gestion environnementale et écologiques industrielle ;

Alexandre Turgeon, urbaniste, président de l'organisme Vivre en Ville et directeur du CRE de la Capitale Nationale (Québec), urbanisation durable ;

Louis Bélanger, Professeur/chercheur, Université Laval – département du bois et de la Foresterie, Gestion durable des forêts;

Louis De Grandpré, Chercheur scientifique Ressources naturelles Canada, Service canadien de la faune, gestion environnementale des forêts ;

Pierre LaRue, Ministère des Ressources naturelles, Direction de l'environnement forestier, gestion durable des forêts ;

Philippe Dunsky, D. g. et Chercheur principal du Centre Hélios, spécialiste en énergie alternative et efficacité énergétique ;

Jean Morriset, Biologiste, Pêches et Océans Canada, Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement, secteur Sept-Îles, gestion durable et intégrée de la zone côtière (ZPM et comités côtiers) ;

Louis Marcoux, Ministère des Ressources Naturelles du Québec – Mines, mise en valeur et restauration de sites miniers.

4- Production de résultats des ateliers: un plan d'action régional

Parmi les objectifs principaux du colloque sur le développement durable des ressources naturelles de la Côte-Nord, le CRECN, entendait, grâce à une série d'ateliers, constituer un plan d'actions, une liste de priorités régionales en matière de développement durable. Pour y parvenir, le CRECN a réuni, en atelier, des intervenants de divers secteurs afin de constituer des bases solides de ce plan. Voici des exemples de priorités qui ont été produites par secteur donné :

- Dans l'atelier **Eau**, sous l'axe gestion saine du territoire, une des priorité retenue est... *Assurer une gestion concertée, intégrée et saine des berges, des zones inondables et des îles = milieu physique ;*
- Dans l'atelier **Mines**, sous l'axe acquisition de connaissance et développement d'expertise, une des priorité retenue est... *Soutenir l'expertise régionale en recherche et développement grâce à la création d'un centre de transfert technologique (CATE, COREM) ;*
- Dans l'atelier **Énergie**, sous l'axe développement, maintien et mise en valeur du potentiel des ressources énergétiques, une des priorité retenue est... *Développer le potentiel d'efficacité énergétique en Incitant les municipalités à mettre en place un volet en efficacité énergétique dans les concours de performance environnementale ;*
- Dans l'atelier **Faune/Flore**, sous l'axe du Maintien du niveau de vie / qualité de vie régionale, une des priorité retenue est... *Maintenir ou favoriser l'accès à des parcs et des espaces verts pour les populations ;*

- Dans l'atelier **Forêt**, sous l'axe Diversification économique liée à l'exploitation de la ressource forestière, une des priorité retenue est... *Favoriser la valorisation des résidus forestiers.*
- Dans l'atelier **Santé environnementale**, sous l'axe Éducation – Sensibilisation - Concertation, une des priorité retenue est... *Éduquer et sensibiliser sur les bonnes pratiques liées au chauffage au bois.*

5- La production des actes du colloque

Les résultats finaux de cette démarche de concertation seront reportés dans un document : «*les actes du colloque sur le développement durable des ressources naturelles de la Côte-Nord*» qui sera rendu disponible à partir de décembre 2002 sur le site internet de l'organisme :www.micro-centre.com/crecn

Post-Mortem de la Soirée reconnaissance sur le développement durable

1 . Les moments forts de la soirée: le discours du maire de Sept-Îles

Parmi les moments forts de cet événement, il faut à coup sûr noter le discours d'ouverture du maire de Sept-Îles, monsieur Ghislain Lévesque. Monsieur Lévesque, récemment de retour de la Conférence de Johannesburg sur le Développement durable, a démontré qu'on peut être à la fois administrateur public et reconnaître l'importance du développement durable. Si les actes futurs de la municipalité sont à l'image des intérêts qu'a manifesté monsieur Lévesque à l'égard du développement durable, la ville de Sept-îles deviendra, assurément, une municipalité comptant parmi les chefs de file du monde urbain.

La soirée reconnaissance était également une occasion unique, et une première, servant à reconnaître les acquis régionaux en matière de développement durable. En effet, six projets se sont vus reconnaître un caractère important en matière de durabilité. Les projets retenus, dans quatre catégories, regroupaient des caractères de durabilité économique, de développement sociaux, de protection ou de conservation environnementale et d'équité.

2 . La liste des lauréats et la remise des prix

Catégorie OSBL

- Finaliste : Le Comité Zip Rive-Nord de l'estuaire pour son projet «Protection des Habitats littoraux»;
- Finaliste : Le Comité de bassin versant de la rivière aux Anglais pour son projet « Mise sur pied d'un comité de bassin versant»;
- Gagnant : L'Association de Protection de la rivière Moisie pour son projet «Aménagement et protection de la ressource».

Catégorie Individu

- Gagnant : Denis Cardinal pour l'ensemble de ses implications en développement durable;

Catégorie Municipalité

- Gagnant : La municipalité des Escoumins pour son projet «Aménagement et mise en valeur de la promenade de la Baie et assainissement des eaux usées»;

Catégorie Grande entreprise

- Gagnant : la compagnie Kruger inc. Scierie Manic pour son projet «Table permanente de concertation pour l'aménagement forestier durable de l'aire commune 093-20».

Aucune candidature n'a été déposée dans les catégories *petite et moyenne entreprise* et *institution et ministère*.

3 . Un moment intense et émotif: un hommage à Claudette Villeneuve

La soirée reconnaissance sur le développement durable a été également une occasion de rendre hommage à une grande dame de l'environnement. Madame Claudette Villeneuve, est une pionnière en matière d'environnement non seulement à l'échelle de la Côte-Nord mais également pour le Québec tout entier. En effet, l'ensemble de ces implications et réalisations dépassent largement le cadre de la Côte-Nord. Son influence est Nationale. Monsieur Pierre Bertrand, Directeur de la direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Environnement a d'ailleurs décrit Madame Villeneuve en des termes forts élogieux : «*Madame Villeneuve, vous êtes les yeux, les oreilles et la conscience de mon ministère*».

Il s'avérait donc tout à fait approprié de rendre un hommage sentie à cette grande personnalité nord-côtière dans le cadre d'un tel événement.

Post-Mortem du Forum sur le développement durable

1. Participation du milieu

L'événement de cette dernière fin de semaine n'aurait pas non plus, eu, la même teneur sans la participation des jeunes de la région. Le CRECN avait donc organisé, grâce au Fonds Jeunesse Québec, et en collaboration avec les Centres Jeunesse de la Côte-Nord (CJE), un Forum pour les jeunes de 18 à 30 ans. Il est à noter que ces derniers ont également pu prendre part aux activités du colloque et à la soirée reconnaissance. Près de vingt-cinq jeunes de la région ont donc participé à ce forum. Il est essentiel d'intégrer la vision de ceux qui auront, demain, à gérer les ressources naturelles de la Côte-Nord.

Un panel de spécialistes régionaux était également constitué pour répondre aux questions des jeunes intervenants. Les intervenants suivants ont participé, généreusement, à ce panel : Messieurs Jean Morisset (Pêches et Océan Canada), Éric Desrosiers (MENV), Louis Caron (FREMM), Stéphane Guérin (Société de la Faune et des Parcs), Phillippe Bourke (RNCREQ – Énergie), Donald Gingras (MRN) et Jacques François Cartier (RRSSS).

2. Résultats sommaires du forum: la perception des jeunes nord-côtiers

Plusieurs préoccupations sont ressorties des discussions entre les jeunes de la région. Parmi celles-ci notons :

- Perte du sentiment d'appartenance à la région causée par :
 - Le peu de service aux jeunes notamment en enseignement post-secondaire, en recherche, en développement d'expertise...
 - Le peu d'institution ou structures publiques permettant aux jeunes de prendre la parole, de participer aux décisions;
 - Le peu de développement d'emplois spécialisés, en haute technologie, en écotourisme....
- Faible diversité économique régionale notamment allant vers la seconde et troisième transformation. Le peu d'emplois en services;
- L'importance de développer l'écotourisme en région;
- La gestion régionale des ressources naturelles qui n'assure pas la pérennité de ces dernières et donc ne garantit pas les emplois à long terme;
- Le développement d'aires protégées garantissant l'intégrité territoriale et la pérennité des ressources;
- Manque de mobilisation des jeunes autour de projets sociaux, environnementaux.

➤ Etc.

ANNEXE 2

**Résumé des ateliers du colloque sur le développement durable
et l'exploitation des ressources naturelles de la Côte-Nord**

THÈME : Eau (Saint-Laurent)

AXES	PRIORITÉS D'ACTION	OUTILS
1. Gestion saine et intégrée des ressources marines	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une gestion concertée, intégrée et saine des berges, des zones inondables et des îles = milieu physique Favoriser la gestion intégrée et saine des ressources marines = milieu biologique 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des comités de gestion intégrée Consolider les structures déjà en place en intégrant le mandat de gestion intégrée (vers les zip marines)
2. Acquisition de connaissances et développement des expertises dans le domaine du milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> Dresser l'inventaire des connaissances et des besoins en R & D Diffuser les connaissances en R & D auprès des organismes socio-économiques, municipalités, MRC Soutenir l'expertise régionale en R&D 	<ul style="list-style-type: none"> Mandater un organisme compétant (CRD, bibliothèque centrale de prêt) pour monter une banque de données et la mettre à jour Rendre accessible les données via internet
3. Éducation – Sensibilisation - Concertation	<ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie de sensibilisation du milieu marin en milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les initiatives en place (la mer en fugue) Développer de nouvelles initiatives (pièce de théâtre avec ateliers, etc.)
4. Développement, maintien et mise en valeur du potentiel des ressources	<ul style="list-style-type: none"> Développer et mettre en valeur les milieux côtiers 	
5. Diversification économique liée à l'exploitation de la ressource marine	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement de la 2^e et 3^e transformation des produits de la mer Développer l'écotourisme dans la zone côtière 	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les organismes en place Sensibiliser les organisateurs d'événement à utiliser les produits régionaux Développer les accès au fleuve, les haltes routières, les pistes cyclables et piétonniers Définir des critères de beauté des paysages (classification) Mettre en valeur les icebergs de Blanc-Sablon
6. Maintenir le niveau de vie / qualité de vie régionale	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les milieux riches Appuyer la démarche actuelle pour la protection des berges Favoriser l'accès au fleuve Récupérer et favoriser les usages 	<ul style="list-style-type: none"> Inventorier les milieux riches sur la Basse Côte-Nord Élaborer des plans de protection pour les milieux riches identifiés en particulier dans les zones touristiques Promouvoir les techniques alternatives de protection de berges Développer la pêche récréative (Mye commune, crabe des neiges)

Thème eau: Eau de consommation et eaux usées

AXES	PRIORITÉS D'ACTION	OUTILS
1. Gestion saine et intégrée de la ressource eau	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des stratégies liées à l'utilisation de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des plans directeurs de l'eau (PDE) pour chaque municipalité • Intégrer les PDE au schéma d'aménagement des MRC
2. Acquisition de connaissances et développement des expertises	<ul style="list-style-type: none"> • Dresser l'inventaire des connaissances et des besoins en R & D • Diffuser les connaissances en R & D auprès des organismes socio-économiques, municipalités, etc... • Soutenir l'expertise régionale en R&D 	<ul style="list-style-type: none"> • Mandater un organisme compétant (CRD, bibliothèque centrale de prêt) pour monter une banque de données et la mettre à jour • Rendre accessible les données via Internet
3. Éducation – Sensibilisation - Concertation	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les gestionnaires municipaux à une utilisation rationnelle de l'eau pour amener des actions concrètes auprès des citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Mentionner le coût de l'eau potable sur les factures de taxes municipales • Suggérer aux gestionnaires municipaux de réaliser une semaine de l'eau sur la Côte-Nord (messages publicitaires, dépliants, etc.)
4. Développement, maintien et mise en valeur du potentiel des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement et l'implantation de technologies alternatives et/ou novatrices pour la Côte-Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des bancs d'essai de technologies novatrices sur la Côte-Nord (marais filtrant, toilette à compostage, etc.)
5. Diversification économique liée à l'exploitation de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les boues de fosses septiques • Favoriser la commercialisation des techniques alternatives et/ou novatrices développées 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'utilisation des boues de fosses septiques en milieu forestier • Étudier d'autres avenues de valorisation de compostages • Organiser un salon régional des technologies alternatives
6. Maintenir le niveau de vie / qualité de vie régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger la qualité et garantir l'approvisionnement de la ressource pour l'eau potable • Garantir la qualité du traitement des eaux usées 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des Plans Directeurs de l'Eau • Promouvoir le remplacement des dégrilleurs par des étangs aérés ou d'autres technologies novatrices • Réactiver le programme d'aide aux municipalités pour le traitement des eaux usées.

THÈME : Énergie

AXES	PRIORITÉS D'ACTION	OUTILS	INDICATEURS
1. Gestion saine et intégrée des ressources énergétiques			
2. Acquisition de connaissances et développement des expertises dans le domaine de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la recherche sur le potentiel éolien 	<ul style="list-style-type: none"> Voir à ce que l'étude en cours au MRN s'inscrive en conformité avec les attentes de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir un portrait qui permettra de faciliter le développement de ce potentiel
3. Éducation – Sensibilisation – Concertation dans le domaine de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'acceptabilité sociale. Sensibiliser les gens aux impacts du chauffage au bois (santé, environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les municipalités et les réseaux de la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des maladies respiratoires. Diminution du nombre de permis de coupe.
4. Développement, maintien et mise en valeur du potentiel des ressources énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> Développer le potentiel d'efficacité énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les municipalités à mettre en place un volet en efficacité énergétique dans les concours de performance environnementale. Développer et diffuser des outils de sensibilisation et d'accompagnement. 	
5. Diversification économique liée à l'exploitation de la ressource énergie	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement éolien. Favoriser le développement gazier. Favoriser l'appropriation régionale et/ou locale des ressources énergétiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue d'ici février 2003 d'un Forum d'action sur le développement des énergies nouvelles de dossier ainsi qu'un plan de mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Identification d'un porteur de dossier. Adopter et mettre en œuvre un plan d'action au cours du printemps 2003.
6. Maintenir le niveau de vie / qualité de vie régionale	<ul style="list-style-type: none"> Maximiser les retombées locale et régionale des projets de développement énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi du Rendez-vous des régions. 	

THÈME : Faune et flore (intégrant l'agriculture et l'écotourisme)

AXES	PRIORITÉ D' ACTIONS	OUTILS
1. Gestion saine et intégrée des ressources fauniques/floristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et favoriser la gestion intégrée des ressources • Assurer la pérennité de la ressource • Favoriser le multi-usage des ressources (exploitation durable ex : tourbière) • Assurer la protection et l'intégrité d'un certain pourcentage (10%) d'habitats précis en respectant la biodiversité • Amélioration des fonds, programmes favorisant le maintien de mise en valeur du potentiel des ressources • Harmoniser les politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place d'outils tels : GIZC, ZPM, gestion par bassin versant, Forêt habitée, table de concertation, co-gestion, • Mettre en place la table faune, flore et écotourisme du CRD avec experts-conseil • Favoriser la tenue de démarche d'audience publique • Développer des parcs provinciaux sur la Côte-Nord • Établir un réseau d'aires protégées représentatives sur la Côte-Nord • Appuyer financièrement les initiatives de protection, conservation et mise en valeur issu du milieu (entente spécifique) • Identifier un mécanisme favorisant l'harmonisation des politiques et usages.
2. Acquisition de connaissances et développement des expertises dans le domaine de la faune et de la flore	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître notre milieu (espèces menacées, etc.) • Connaître les impacts des industries sur le milieu • Réseautage des utilisateurs et des experts pour rendre disponible et transférer les connaissances • Financement pour chercher des connaissances • Développer notre propre expertise (ex. : agronome) • Développer un mécanisme de communication pour favoriser le transfert et la disponibilité de l'information et des connaissances (entre ministère et intervenants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'acquisition de connaissances sur les espèces menacées • Dresser un état de la situation quinquennal des ressources • S'assurer du suivi des impacts sur le milieu naturel (MENV) • Favoriser la tenue de colloque • Créer un bottin d'experts et d'utilisateurs pour favoriser l'échange • Rendre disponible le financement pour acquérir des connaissances (inventaires) • Favoriser la recherche et le développement à tous les niveaux • Identifier un personne ressource dans chaque ministère pour faciliter la diffusion de l'information environnementale

<p>3. Éducation – Sensibilisation – Concertation dans le domaine de la faune et de la flore</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population • Favoriser l'éducation environnementale pour le personnel de l'entreprise • Développer des programmes scolaires avec la nouvelle réforme de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de matériel éducatifs s'adressant à plusieurs clientèles • Mettre en place des programmes (espèces menacées) • Créer des circuits d'interprétation dans les municipalités • Développer des semaines régionales thématiques • Formation environnementale en entreprise • Jumeler milieu scolaire avec les organismes du milieu • Lier théorie et pratique • Favoriser les formations pour enseignants en science naturelle
<p>4. Développement, maintien et mise en valeur du potentiel des ressources fauniques et floristiques</p>		
<p>5. Diversification économique liée à l'exploitation de la ressource faunique et floristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ajuster les normes afin d'assurer une utilisation optimale des ressources (mye, pétoncle) • Favoriser le développement des produits du terroir 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité d'évaluation des normes • Favoriser la mise en marché des espèces peu ou pas exploités • Développer le savoir-faire local et régional pour exploiter les ressources • Favoriser le financement des organismes pour la mise en place de projet • Favoriser la tenue d'événement pour faire connaître les produits du terroir
<p>6. Maintenir le niveau de vie / qualité de vie régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir ou favoriser l'accès à des parcs et des espaces verts pour les populations • Améliorer sentiments d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la création d'espace vert • Assurer une répartition équitable des fenêtres sur l'ensemble du territoire (milieu naturel) • Création d'un réseau de rivières du patrimoine • Créer des outils de promotions afin d'impliquer les populations (journée découverte, parrainage d'espèces, corvée environnementale)

THÈME : Forêt

AXES	PRIORITÉS D'ACTION	OUTILS
1. Gestion saine et intégrée des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'aménagement la régénération et une utilisation multi ressource de la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> forêt habitée Table de concertation Certification forestière
2. Acquisition de connaissances et développement des expertises dans le domaine forestier	<ul style="list-style-type: none"> Développer une connaissance de la forêt nord-côtière (forêt ancienne; méthode d'intervention ; formation) Former la main d'œuvre selon les spécificités régionale 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la CHAIRE de recherche existence Carrefour forestier Création d'un fond de recherche de la Côte-Nord Faire la promotion de la recherche locale aux chercheurs extérieurs Entente spécifique Inclure dans les formation les concepts du DD Inclure des stages dès le début des programmes scolaires
3. Éducation – Sensibilisation – Concertation dans le domaine forestier	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la concertation de tous les intervenants forestiers régionaux et le milieu concernant le développement des ressources forestières Sensibiliser le public sur le milieu forestier 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le comité de valorisation de métiers en foresterie Campagne de sensibilisation, démonstrations sur le terrain, semaine de l'arbre Jumelages entre les industries et les écoles Promotion Internet
4. Développement, maintien et mise en valeur du potentiel des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> Développer et maintenir le potentiel forestier Maintenir la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une réglementation (milieu privé) Certification forestière Aménagement intensif Création d'aire protégée Identification d'écosystème forestier exceptionnel ainsi que des forêt a haute valeur écologique
5. Diversification économique liée à l'exploitation de la ressource forestière	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une utilisation polyvalente de la forêt et l'écotourisme Favoriser la valorisation des résidus forestiers favoriser la deuxième et la troisième transformation 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès a la région Promouvoir l'écotourime Planification stratégique concertée Promotion des usines de cogénération Accord sur les créneaux d'excellence Promotion du carrefour forestier (ex. Boisaco)
6. Maintenir le niveau de vie / qualité de vie régionale	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les interventions en fonction des paysages Consolider les emplois 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche de nouvelles pratiques forestière Zonage du territoire Concertation entre les intervenants Améliorer l'accès au territoire Développer le sentiment d'appartenance Pratiquer une foresterie socialement acceptable

THÈME : Mines

AXES	PRIORITÉS D'ACTION	OUTILS
1. Gestion saine et intégrée des ressources minières	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mise en valeur des résidus miniers par la deuxième et troisième transformation Réhabiliter et restaurer les sites miniers de façon progressive Favoriser la gestion intégrée et saine des ressources minérales 	<ul style="list-style-type: none"> Inventorier et caractériser les résidus miniers Veille technologique et projets de recherches en fonction des caractéristiques. Prospecter des investisseurs potentiels Table de concertation (Krugger) Nouvelle loi sur les mines
2. Acquisition de connaissances et développement des expertises dans le domaine des mines	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'expertise régionale en recherche et développement Développer des projets de recherche pour optimiser la production minérale Intégrer la formation en environnement dans la formation de base. 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un centre de transfert technologique (CATE, COREM)
3. Éducation et Sensibilisation de la population	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les options de formation présentes en région et les emplois disponibles auprès des jeunes de la Côte-Nord et à l'extérieure. Promouvoir les actions concrètes de protection de l'environnement réalisées par l'industrie minière (montrer les bons coups) 	<ul style="list-style-type: none"> Conférences dans les institutions enseignement (salon carrière, etc) Campagne de sensibilisation par les organismes tels que FREM Côte-Nord, AMQ, APQ, ICM, ...
4. Développement, maintien et mise en valeur du potentiel des ressources minières	<ul style="list-style-type: none"> Développer et diversifier le potentiel minéral Promouvoir le potentiel minier de la région Encourager les échanges de connaissances avec la Labrador (Terre-Neuve), se réseauté, projet commun via la commission géologique du Canada, participer à des colloques inter-provinciaux 	<ul style="list-style-type: none"> Présence du FREM Côte-Nord (Cours d'initiation à la prospection minière auprès des utilisateurs du territoire (chasse et pêche)) MRN secteur mines : Amélioration des connaissances géologiques voisinant les villes minières nord-côtières
5. Diversification économique liée à l'exploitation de la ressource minière	<ul style="list-style-type: none"> Développer les projets de 2^e et 3^e transformation de la matière première Soutenir financièrement la diversification économique par un juste retour des redevances minières 	<ul style="list-style-type: none"> Inventorier et caractériser les ressources minérales Favoriser l'installation des usines 2^e et 3^e transformation à proximité de l'usine de matière première pour diminuer les coûts de transport et de transformation.
6. Maintenir le niveau de vie / qualité de vie régionale	<ul style="list-style-type: none"> Développer le sentiment d'appartenance à la Côte-Nord et intégrer le concept de développement durable à la culture des entreprises Connaître les méthodes utilisées pour protéger l'environnement ailleurs dans le monde 	<ul style="list-style-type: none"> Créer des projets communs entre la population et les compagnies minières dans le but d'intégrer la population à l'appartenance des compagnies ISO-14001 Table de concertation Nouvelle loi sur les mines Formation intégrée dans les entreprises sur le concept de développement durable

THÈME : Santé et environnement

AXES	PRIORITÉS D'ACTION	OUTILS
1. Gestion saine et intégrée des ressources ayant un impact en santé	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et favoriser des outils adaptés à la réalité régionale pour réduire à la source et valoriser les matières résiduelles; • Occuper et gérer le territoire de façon saine et responsable • Favoriser le transfert du transport routier vers le transport ferroviaire, fluvial, collectif et actif; 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des pressions sur les élus pour la collecte sélective • Faire pression sur le gouvernement du Québec pour faire limiter les emballages • Mettre en place un réseautage inter MRC pour des plans de gestion des matières résiduelles (ce qui pourrait être mis en commun); • Établir le «verdisage» pour améliorer l'esthétisme paysager • Faire des pression sur les élus pour limiter l'usage des pesticides sur les territoires publics des municipalités
2. Acquisition de connaissances et développement des expertises	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des solutions adaptées (recherche et développement) Innover en matière de valorisation des matières résiduelles, trouver des débouchés régionaux; • Valoriser les emplois en environnement • Développer l'expertise régionale et la recherche et développement pour la gestion des matières résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler un lien avec les universités UQAC/UQAR pour recherche et développement (matière résiduelle économie sociale)
3. Éducation – Sensibilisation - Concertation	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une campagne télévisuelle vs dépotoirs clandestins • Favoriser les activités de sensibilisation dans les écoles et d'information pour impliquer la population • Établir de nouvelles écoles EVB • Consacrer un montant en sensibilisation (mat. Résid.) (ex :MRC>1\$/citoyen) • Éduquer et sensibiliser sur les bonnes pratiques liées au chauffage au bois • Limiter l'usage des pesticides à des fins cosmétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un concours annuel auprès du monde scolaire pour une promotion télévisés sur les dépotoirs • Animation communautaire (comité)–poêle à bois • Faire prendre conscience des problèmes, des trucs à utiliser • Utiliser pompiers > agent multiplicateur • Campagne de sensibilisation • Information porte à porte • Sensibilisation dans les écoles (enfants= ambassadeurs) • Offrir des alternatives aux pesticides et engrais
4. Développement, maintien et mise en valeur du potentiel des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les parcs et espaces verts dans les communautés 	<p>Parcs et plantation d'arbres dans les cours d'école et lieux publics Intégrer les corpo. Privée dans ce processus (achat arbres)</p>
5. Diversification économique liée à l'exploitation de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'usage des pesticides à des fins cosmétiques • Développer l'écotourisme • Utiliser d'avantage les moteurs que sont les entreprises d'économie sociale 	<p>Développer des innovations par des entreprises en économie sociale Route verte, piste cyclable</p>

6. Protection de la santé	<ul style="list-style-type: none">• Minimiser les impacts santé et environnement du chauffage au bois• Améliorer la santé des nord-côtiers en favorisant des activités sportives, plein-air.• Favoriser le transfert du transport routier vers le transport ferroviaire, fluvial, collectif et actif;	<ul style="list-style-type: none">• Préparer trousse éducative pour le chauffage au bois• Exiger l'incorporation de la région à la Route verte (mettre en place des sentiers pédestre voies cyclables inter municipalité)• Favoriser l'accès aux écoles, au travail, en vélo (sécuriser les secteurs, infrastructures...)
---------------------------	---	---